

BRETAGNE

Bulletin régional de la santé de l'abeille

N°7

Octobre
2025

Les miellées désormais terminées, il est temps de surveiller les ressources et la charge *Varroa* pour la mise à l'hivernage des colonies. Dans ce numéro, retrouvez notamment les bonnes pratiques pour bien préparer vos colonies à l'hivernage.

Globalement, l'année apicole 2025 aura été bonne mais la fin de saison se complique avec une prédation du Frelon à pattes jaunes particulièrement élevée sur certains secteurs. Attention à vos colonies mais aussi à vous sur les ruchers.

SOMMAIRE

DE VOTRE BULLETIN RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE L'ABEILLE

- 1 Comment préparer au mieux les colonies à l'hivernage ?
- 2 Comment repérer et gérer une colonie en varroose avancée ?
- 3 Bilan de la campagne de piégeage dans le cadre du plan Frelon à pattes jaunes FREDON-GDS
- 4 Bulletin OMAA de juillet à septembre 2025

Actus et annexes



Comment préparer au mieux les colonies à l'hivernage?



Les règles d'or pour qu'une colonie passe bien l'hiver sont les suivantes : une colonie saine, suffisamment peuplée, dans une "maison" de taille adaptée et suffisamment isolée avec une quantité et une qualité de réserves adaptées et toujours une infestation par varroa maîtrisée. Pour être efficace, cette préparation doit débuter dès la récolte faite.

Une colonie saine

La visite sanitaire doit être faite au plus tôt après la récolte si on veut espérer pouvoir encore aider les colonies malades. Ces colonies doivent être bien identifiées afin de détecter rapidement une éventuelle mortalité et éviter le pillage de la ruche. En cas de maladie du couvain : s'il est trop tard pour faire un réel transvasement sanitaire car les colonies, sauf cas exceptionnels, bâtissent très peu en fin de saison, les cadres malades peuvent encore être retirés ou remplacés par des cadres bâtis propres. L'un des facteurs majeur de ces maladies est un déséquilibre entre la population et la surface du nid à couvain, il faut donc resserrer ces colonies sans oublier de réduire les entrées pour éviter les pillages. Les colonies malades et trop faibles doivent être euthanasiées pour éviter toute diffusion de l'agent infectieux. Les colonies saines mais faibles (essaims tardifs de l'année par exemple) pourront être réunies pour renforcer une autre colonie.

Une "maison" de taille adaptée et suffisamment isolée

Plus une abeille travaille, moins elle vit longtemps. Or, en hiver, leur mission première est de réchauffer la grappe en se plaçant au centre et en contractant leurs muscles à tour de rôle. Ainsi, moins la colonie est peuplée moins leur espace de vie devra être grand. Pour commencer, tous les cadres incomplètement bâtis devront être éliminés. Un bon repère est ensuite de regarder le nombre d'espaces inter-cadres occupés par les abeilles et de resserrer de façon à n'avoir aucun inter-cadre inoccupé en plaçant une partition (Cf photo). En réalisant cette opération assez tôt dans la saison, les abeilles constitueront leurs réserves directement à proximité du couvain et rempliront complètement les cadres au lieu de stocker uniquement sur leur partie haute. En cas de forte miellée d'automne (comme cette année), des cadres bâtis propres pourront être rajoutés dans le couvain si besoin pour éviter un blocage de ponte trop précoce.



Il est également possible d'isoler le toit et peut-être aussi de fermer le fond aéré. Pensez également à mettre une portière afin d'empêcher les rongeurs de se réfugier au chaud.

Des réserves en quantité et en qualité suffisante

Même si on ne peut pas prévoir les températures et la météo à venir (orientation et force des vents en particulier), il semble que dans notre région, 15 kg de miel pour une colonie hivernée sur 10 cadres est un bon objectif à viser. Un cadre complètement plein des deux côtés permet de stocker 4 kg, la colonie a donc besoin de 4 cadres pleins de miel. Pour récupérer le miel stocké en haut des cadres à retirer lors du resserrage d'une colonie, il suffit de le désoperculer et de le laisser quelques jours de l'autre côté de la partition. Comme lors du léchage des hausses sur les ruches, les abeilles ramèneront rapidement le miel autour du couvain. Si les réserves sont insuffisantes elles seront complétées par autant de kg nécessaires de sirop lourd. N'oubliez pas aussi de vérifier que le couvain est bien encerclé d'une bande de pain d'abeille idéalement de plusieurs couleurs pour en assurer la diversité, si ce n'est pas le cas, vous pouvez distribuez de la pâte protéinée.

Une infestation par varroa toujours maîtrisée

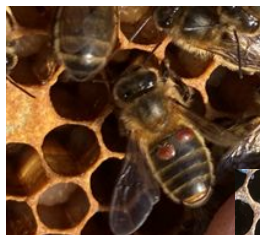
La mission primordiale de l'apiculteur, est de vérifier le niveau d'infestation par varroa dans ses colonies en comptant les chutes naturelles. L'objectif est de vérifier que le traitement post-récolte a été suffisant et que la colonie ne s'est pas réinfestée (risque majeur lors d'automne très ensoleillés et de traitement court par lanières comme cette année). Si plus d'un varroa tombe par jour (comptage sur langes), un traitement hivernal à base d'acide oxalique devra être mis en place au moment où le couvain est minimum (idéalement après une période assez longue de températures ne dépassant pas les 10 °C).

Plus de détails lors de la Journée Sanitaire Régionale du 2 février 2026, retenez la date !



2

Comment repérer et gérer une colonie en varroose avancée ?



Colonie faible, couvain en mosaïque, quelques abeilles aux ailes déformées, varroas phorétiques visibles sur les abeilles et abeilles émergentes mortes avec la langue sortie sont les signes incontestables d'une colonie en varroose avancée. Cette colonie est condamnée et la garder en vie serait prendre un risque majeur de diffusion du parasite par pillage, sans parler de bien-être animal pour la colonie elle-même. **Son euthanasie est donc la seule décision raisonnable !**

Toujours **dans un souci de bien-être animal, une euthanasie de colonie doit se faire au soufre** en respectant les consignes suivantes :

- 1) Pratiquer le soir pour que les butineuses soient rentrées.
- 2) Préparer la ruche avant : ajouter une hausse sans cadres pour avoir une chambre de combustion, fermer le fond et mettre en place la portière dans le sens d'une fermeture complète pour n'avoir qu'à pousser dessus juste avant l'introduction du soufre.
- 3) Le soir : fermer la portière, allumer la mèche soufrée et la poser dans une boîte de conserve plate (de sardine par exemple) ou sur une ardoise (afin que les cadres ne prennent pas feu) avant de poser l'ensemble directement sur les cadres de corps. Refermer rapidement la ruche.

La fumée lourde de soufre va descendre dans la ruche permettant ainsi l'euthanasie de l'ensemble des abeilles d'où l'importance du confinement de la ruche auparavant.

La campagne 2025 de piégeage sélectif du Frelon asiatique à pattes jaunes s'est achevée le 20 mai dernier. Elle a été mise en place conjointement par GDS Bretagne, FREDON Bretagne et les réseaux FDGDON et GDSA, dans le cadre du Plan national de lutte contre le Frelon asiatique.

Au total, **849 pièges sélectifs coréens à ailes** ont été déployés dans 42 communes pilotes des quatre départements bretons, grâce à l'appui de nombreux bénévoles, apiculteur.rice.s et structures locales. Cette **mobilisation collective** a permis de recueillir un jeu de données inédit par son ampleur.

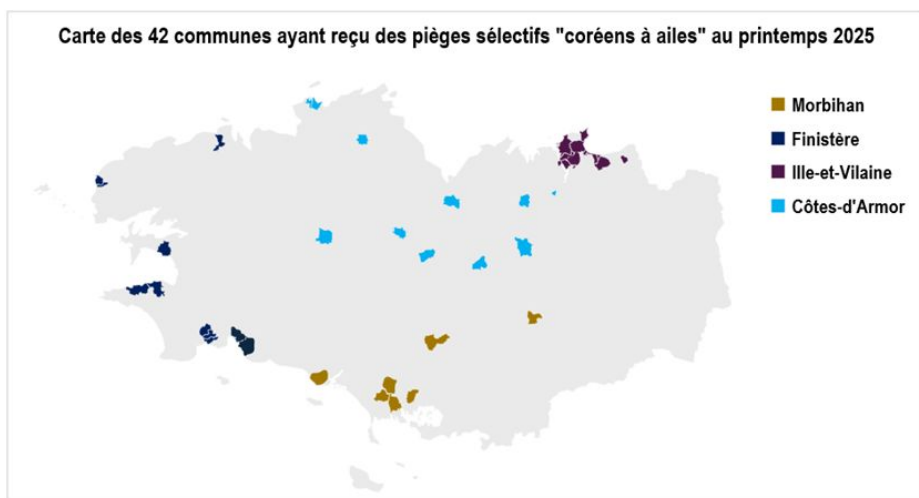


Fig. [1] : Carte représentant les 42 communes ayant reçu les pièges sélectifs « coréen à ailes » dans le cadre de la campagne de piégeage sélectif au printemps 2025

Des résultats solides et représentatifs

Sur les 849 pièges déployés, 774 relevés complets ont été reçus et analysés, soit un taux de retour de plus de 90 %. Au total, ce sont **35 897 frelons asiatiques à pattes jaunes** qui ont été capturés, confirmant l'efficacité du dispositif. En moyenne, chaque piège a permis de capturer 46 frelons asiatiques avec une médiane à 35, signifiant que la moitié des pièges contenaient plus de 35 individus.

Les comptages se sont étalés de mi-mars à mi-mai. A cette période, l'objectif est de capturer des reines fondatrices avant qu'elles n'installent leur nid primaire. Cependant, nous ne pouvons pas écarter l'hypothèse d'avoir piégé des ouvrières en plus des reines fécondées, surtout lors de la 1ère quinzaine de mai.

La variabilité entre pièges reste importante : certains n'ont capturé aucun individu, tandis que d'autres ont dépassé plusieurs centaines de frelons à pattes jaunes, avec un maximum de 270 frelons dans un unique piège.



Cette hétérogénéité reflète probablement les différences locales d’infestation, mais aussi l’influence du contexte (positionnement du piège, proximité de ressources florales, dynamique locale des populations).

Fig. [21] : Piège sélectif de type coréen à ailes déployé au printemps 2025 (© Photo Nelly Brégère)

Des différences marquées entre départements

L’analyse par département révèle des contrastes notables.

Statistiques de captures du frelon asiatique par département

Valeurs : nombre de frelons asiatiques capturés par piège.

Médiane [Q1–Q3] : valeurs centrales et quartiles.

Moyenne ± SD : moyenne et écart-type.

Département	Médiane [Q1–Q3]	Moyenne ± SD	Captures / jour / piège
Finistère	72 [38–103]	77,3 ± 51,3	1,55
Morbihan	35 [17–54]	40,2 ± 31,0	0,76
Côtes-d'Armor	22 [9–38]	29,0 ± 29,4	0,76
Ille-et-Vilaine	13 [6–30]	21,2 ± 22,1	0,72

Fig. [31] : Tableau récapitulatif du nombre de frelons asiatiques à pattes jaunes capturés par les pièges coréens à ailes lors de la campagne de piégeage sélectif au printemps 2025. Sont représentés, les médianes et quartiles, les moyennes et écart-type et le nombre moyen de capture de frelons asiatiques par jour et par piège.

Ces différences départementales, déjà perceptibles dans l’analyse intermédiaire de juillet, se confirment dans ce bilan final. La standardisation des données par durée de piégeage confirme la variabilité entre départements et met en évidence des différences significatives ($p\text{-value} = 1,48 \times 10^{-12}$). En effet, le Finistère conserve sa position de département où les captures sont significativement plus élevées que dans les trois autres départements. Ces différences sont à relier à la dynamique d’implantation du Frelon asiatique à pattes jaunes et aux contextes écologiques locaux. Ces disparités ne traduisent pas uniquement des niveaux d’infestation différents. Elles reflètent aussi des facteurs organisationnels et contextuels : en Ille-et-Vilaine, par exemple, les pièges ont été distribués plus tardivement et les réseaux de piégeurs n’étaient pas toujours constitués en amont. Ces éléments influencent directement le nombre de captures et devront être pris en compte dans l’interprétation des résultats.

Importance de la durée de piégeage

Les relevés de terrain indiquent que les pièges sont restés en place en moyenne 47 jours, sur la période du 5 mars au 20 mai. La première capture de Frelon à pattes jaune a été signalée dès le 25 mars, suivie d'une nette augmentation des effectifs à partir du 7 avril.

La durée d'exposition des pièges et leur date de pose apparaissent comme des facteurs déterminants dans la réussite du piégeage.

Une sélectivité globalement pressentie qui reste à confirmer

Les objectifs de sélectivité et d'efficacité restent central dans le cadre du Plan national. A l'heure actuelle, rien n'indique que ses objectifs sont antagonistes et des analyses complémentaires des contenus de pièges, par la clinique du végétal de FREDON Bretagne, permettront de mieux quantifier la proportion d'espèces non-cibles capturées.

Conclusion et perspectives

La campagne 2025 de piégeage sélectif de printemps constitue une étape importante dans la lutte collective contre le frelon asiatique à pattes jaunes en Bretagne. Elle démontre la faisabilité d'un suivi à large échelle, fondé sur une forte mobilisation locale, et elle fournit des données cruciales pour apprécier l'intérêt du piégeage sélectif.

Ces résultats alimenteront les réflexions régionales et nationales sur les stratégies de lutte, tout en permettant d'adapter les dispositifs aux réalités locales. La poursuite de l'expérimentation dans les prochaines années sera essentielle pour consolider les connaissances et affiner les pratiques.

Pour aller plus loin, visitez le site breton dédié au Frelon à pattes jaunes en cliquant [ICI](#) !



FRELON ASIATIQUE

FRELONASIATIQUE.BZH

Le site dédié au Plan National de Lutte contre le Frelon Asiatique à Pattes Jaunes en Bretagne

En 2024, un plan de lutte a été élaboré par **FREDON France** et **GDS France** pour tenter de lutter efficacement contre le frelon asiatique à pattes jaunes. En Bretagne, ce dispositif est soutenu par le réseau **FREDON FDGDON** et le réseau **GDS GDSA**, avec une mise en œuvre coordonnée par les **FDGDON** et les **GDSA** dans chaque département.

Ce site a été élaboré pour servir de référence complète et accessible à tous les acteurs concernés, qu'il s'agisse de **piégeurs**, de **référénts**, d'**apiculteurs**, de **collectivités** ou de **particuliers**. Vous y trouverez une multitude d'informations, de ressources et de conseils pratiques visant à répondre à vos interrogations et à vous accompagner dans vos actions.

Notre ambition est de favoriser une approche collaborative et informative de la lutte contre le frelon asiatique, en mettant à votre disposition des outils adaptés et des recommandations basées sur les dernières avancées scientifiques.

EN SAVOIR PLUS



Bulletin d'information de l'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère en région Bretagne

4

Bilan OMAA de juillet à septembre 2025 et cas clinique **Agnès Ménage (Référénte OMAA Bretagne pour l'OVVT)**

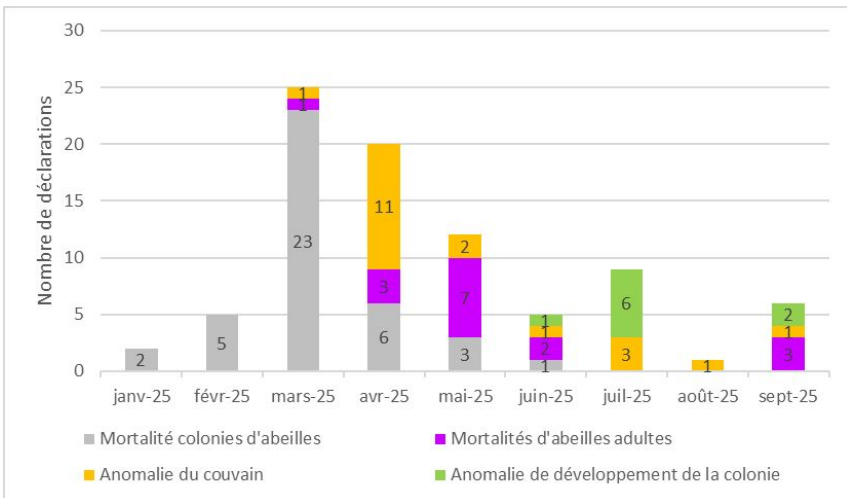
☎ 02 44 84 68 84 ✉ declaration-omaa@gtv-bretagne.org

Vidéo de présentation du dispositif :

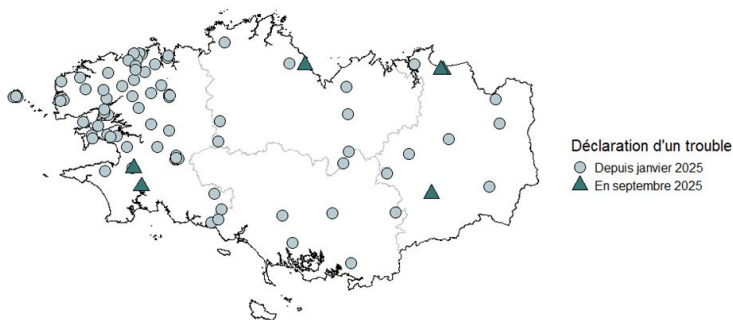
<https://www.youtube.com/watch?v=NILd73Mr3Ww>

Bilan du guichet unique de l'OMAA de janvier à septembre 2025

Sur les mois de janvier à septembre 2025, **85 déclarations** ont été enregistrées au guichet breton de l'OMAA. Elles concernent les ruchers de **57 apiculteurs** : 27 sont des détenteurs de moins de 10 colonies, 19 de 10 à 49 colonies, sept de 50 à 199 colonies et quatre de plus de 200 colonies.



Depuis début 2025, on décompte 60 déclarations dans le Finistère, 8 dans les Côtes d'Armor, 7 dans le Morbihan et 10 en l'Ille-et-vilaine.



Sur les 85 déclarations, deux ont été orientées en Mortalité Massive Aiguë, 10 en Maladie Réglementée (toutes des suspicions de Loque américaine) et **73 en Autres troubles dont 29 ont fait l'objet d'une investigation**. De nombreuses investigations sont encore en attente de résultats d'analyses. Nous détaillerons donc les conclusions dans le prochain bulletin.

Cas clinique : quel lien entre un couvain chauve et varroa ?

Le 24 juillet 2025, un apiculteur reçoit un technicien sanitaire pour une visite de conseil dans le cadre du Programme Sanitaire d'Elevage régional. L'examen d'une des colonies révèle un défaut d'operculation sur la quasi-totalité du couvain fermé (Cf photo). Même si la colonie n'est pas faible, le TSA propose de déclencher une visite dans le cadre du dispositif OMAA.

L'examen rapproché des opercules montre qu'il ne s'agit pas d'une construction en cheminée classiquement observée lors de couvain chauve dû à la petite fausse teigne mais bien d'une désoperculation par les abeilles car les bords sont grignotés (Cf zoom de la photo).

Dans le cadre de la visite, de nombreux commémoratifs sont récoltés dont voici ceux qui peuvent être liés au cas qui nous intéresse. L'apiculteur est très expérimenté, formé et informé. Il a 10 colonies qu'il remère tous les deux ans par moitié. Son renouvellement des cires est très satisfaisant avec quatre cadres par an qu'il décale de gauche à droite. Il achète ses cires en magasin apicole. Sa lutte contre varroa consiste à mettre en place un traitement par lanières fourni par le GDSA et en suivant les recommandations d'application. En 2024, les lanières ont été posées le 25 août. Une évaluation du niveau d'infestation est réalisée par comptages de chutes naturelles (CN) par 24h : Ruche 1 : 6 - **ruche 2 : 0.3 (colonie symptomatique)** - ruche 3 : 2 - ruche 4 : 3 - ruche 4 bis : 5 - **ruche 5 : 32** - ruche 6 : 0.3 - **ruche 7 : 31- ruche 8 : 18**. Certaines larves étaient en position verticale (Cf flèche rouge) évoquant le virus du couvain sacciforme, une recherche par PCR a donc été faite mais le résultat est non significatif.



Désoperculer le couvain est un moyen de défense des abeilles contre varroa (cela l'empêche de réaliser son cycle reproductif) pouvant expliquer le faible taux de chutes naturelles dans la colonie symptomatique ! De plus, dans les cas que j'ai pu rencontrer, le couvain termine son développement et les colonies ne s'affaiblissent pas. Cependant, la leçon majeure de ce cas clinique est l'importance de suivre les niveaux d'infestation des colonies par varroa, en particulier les colonies fortes n'ayant pas connu de remérage dans la saison, car **3 colonies avaient déjà des niveaux critiques au 24 juillet : attendre un mois de plus avant d'agir aurait mis grandement en péril leurs chances de survie**. Les recommandations ont été, dans l'immédiat, d'avancer la récolte pour mettre en place les traitements, et à l'avenir, de continuer les comptages et faire du piégeage dans le couvain de **8** mâle dans les ruches en production au printemps prochain.

Actualités, formations et évènements

- **Déclaration de ruches**

La campagne de déclaration de ruches 2025 est ouverte. N'oubliez pas de faire votre déclaration et de conserver votre récépissé : [lien](#).

- **A vos agendas**

- **Séminaire scientifique et technique**

Le 5ème séminaire de Résapi aura lieu les **14, 17 et 18 novembre** en **visio**. Au programme : lutte contre Varroa, les outils pour coopérer avec les acteurs de son territoire, références technico-économiques en apiculture, etc. Retrouvez les infos et inscriptions [ici](#).

- **Fête du Miel**

La 3ème édition de la fête du miel, organisée par l'Association les Miels de Bretagne, se tiendra le **dimanche 30 novembre 2025** (10h-18h), au niveau de la **Halle Martenot de Rennes**. Retrouvez les infos [ici](#).

- **Journée Sanitaire Régionale Apicole**

La journée régionale sanitaire est de retour pour une 4ème édition le **lundi 2 février 2026** en **Centre Bretagne**.

- **Rediffusion de webinaires et parution d'articles**

- Webinaire : "Frelons asiatiques, protéger ses colonies à l'automne" par l'UNAF : [lien](#)
- Article : "Quels risques le frelon "asiatique" à pattes jaunes fait-il courir à la santé humaine et aux abeilles ? Comment s'en protéger ?" par The Conservation : [lien](#)

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez envoyer un email à section.apicole@gds-bretagne.fr si vous souhaitez ne plus recevoir ce bulletin.

VOS PARTENAIRES APICULTURE



GDS BRETAGNE

13, rue du Sabot
CS 40028
22440 Ploufragan
06 88 35 63 02
section.apicole@gds-bretagne.fr



DRAAF BRETAGNE

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne 15
Av. de Cucillé, 35000 Rennes
02 99 28 21 00



GTV BRETAGNE

BP 20360
22106 DINAN Cedex
02 96 85 60 49
sapi@gtv-bretagne.org



ADA BRETAGNE :

GIE Elevages de Bretagne
Maison de l'agriculture rue
Maurice Le Lannou
CS 64240, 35042 Rennes cedex
07 85 35 20 82
camille.ada@gie-elevages-bretagne.fr